



Plan d'Actions



EDITO

Elu en mars 2008, le nouveau Conseil d'Administration du CCAS a souhaité engager, sur la base d'orientations politiques partagées, une large réflexion pour définir notre plan d'actions 2009 – 2014. C'est ainsi que près de 300 personnes représentant 120 partenaires institutionnels et associatifs ont contribué, pendant plus de 6 mois, aux "groupes projets" du CCAS, qui ont pensé et permis l'élaboration du plan d'actions qui vous est présenté dans ce document. Je veux ici leur redire la gratitude de l'ensemble du CCAS pour leur contribution, et associer à ces remerciements Florence HANFF, Céline DESLATTES et Stéphane GEMMANI, élus municipaux et administrateurs du CCAS qui ont piloté les groupes de travail.

Véritable refondation du projet social porté par le CCAS de Grenoble, ce plan d'actions 2009/2014 s'inscrit naturellement dans la continuité du travail important effectué ces dernières années. Ses valeurs sont inchangées : solidarité et soutien d'abord aux plus fragiles, accompagnement des familles, promotion de la fraternité dans la ville, valeurs et moyens du service public, innovation et expérimentation sociale. Ce plan d'actions ne saurait être mis en œuvre sans l'implication de tous les agents du CCAS. A ce titre, il porte une ambition de reconnaissance de leurs missions et d'amélioration de leurs conditions de travail.

Au-delà, nous avons voulu affirmer 3 exigences fortes, qui sont autant de réponses aux besoins d'adaptation de l'action sociale :

- volonté de redistribution directe, en faveur des personnes en situation d'exclusion comme des ménages fragilisés ;
- valorisation du sens collectif, face aux mécanismes d'individualisation des aides et des parcours, parce que l'action sociale ne saurait être efficace sans cette part d'engagement ;
- recherche de fraternité, de mixité sociale et intergénérationnelle pour développer les liens entre les habitants, dans une ville-centre qui concentre, comme ses homologues, l'ensemble des contradictions – et des injustices – de notre société.

Au-delà de ces exigences qui sont autant de fils conducteurs des actions décrites dans ce plan global, ce nouveau projet d'action sociale constitue un changement important du positionnement du CCAS vis-à-vis de ses partenaires.

Etablissement public autonome, le CCAS porte nécessairement son propre projet. Dans une double exigence de participation et d'information sur les réalisations du service public local, il est d'abord au service des Grenoblois, en les associant à la mise en œuvre et à l'évaluation rigoureuse de toutes ses actions. Nous avons voulu qu'il soit plus largement au service de l'ensemble de la collectivité :

- de la ville de Grenoble, en premier lieu, en s'inscrivant pleinement dans le projet politique municipal et ses déclinaisons : projet éducatif grenoblois, charte de la démocratie locale, orientations sur le logement, la jeunesse, la santé...
- de nos collectivités partenaires, et particulièrement l'Etat, le Conseil Général de l'Isère et la Caisse d'Allocations Familiales, dans un partage d'objectifs et de moyens se traduisant par des délégations claires de missions ;
- de l'ensemble des associations, pour lesquelles le CCAS est à la fois un partenaire institutionnel et le co-opérateur de nombreuses actions que nous initions ou accompagnons.

Ce plan d'actions 2009 – 2014 décrit un projet renouvelé à la fois dans ses objectifs d'action sociale et dans ses moyens, avec la belle ambition de faire du CCAS un "bien commun" pour tous les Grenoblois.

Olivier NOBLECOURT
ADJOINT AU MAIRE
ACTION SOCIALE ET FAMILIALE
VICE-PRESIDENT DU CCAS

Les 40 actions

PETITE ENFANCE

Thème : Famille et mode de garde

- 1 Etude de l'impact des modes de garde pour les familles

Thème : Prévention, coéducation et parentalité"

- 2 Diffuser et développer le programme "Parler Bambin"
- 3 Renforcer et structurer les liens entre professionnels
- 4 Dispositif de suivi des 2 à 4 ans
- 5 Développer l'accueil dans la diversité sociale et culturelle

Thème : Diversification des modes de gestion

- 6 Repérage des publics non pris en compte dans les modes d'accueil traditionnels
- 7 Accroître la capacité d'accueil et diversifier les modes de gestion
- 8 Création d'un 5ème RAM et lancement d'un site internet

Thème : Arts et Education

- 9 Partenariat entre bibliothèques et crèches
- 10 Partenariat entre bibliothèques et Relais Assistantes Maternelles
- 11 Groupe musique
- 12 Partenariat avec l'Ecole d'Art et le Muséum
- 13 Développement de la pratique des comptines et de la musique

Thème : Plan hébergement urgence

- 24 Constitution d'un Service d'Accueil et d'Orientation unique (SAO)
- 25 Adapter l'accompagnement spécifique réalisé par le CCAS
- 26 Accompagnement aux projets innovants et alternatifs

Thème : Centres Sociaux

- 27 Redéfinition du rôle et des priorités
- 28 Améliorer l'offre publique
- 29 Favoriser l'accès publique aux droits des grenoblois
- 30 Les espaces familles
- 31 Actions à destination des jeunes et des adolescents
- 32 Coopération avec les équipements socioculturels
- 33 Création d'un fonds de participation des habitants
- 34 Répondre à de nouveaux besoins sociaux

PERSONNES AGÉES

Thème : Une nouvelle approche du soutien à domicile : habitat, services, environnement

- 14 Accompagner l'accès à l'offre de logements sociaux accessibles
- 15 Elaborer des plans d'action collective de soutien à domicile
- 16 Repositionner les logements foyers

Thème : Une gestion partenariale de l'offre de places en EHPAD

- 17 Conduire une politique partenariale d'admission en EHPAD et d'observation de la demande et des besoins
- 18 Accompagner les demandeurs d'entrée en EHPAD et leur entourage

Thème : Une organisation partenariale de soutien aux aidants familiaux et bénévoles

- 19 Mettre en place un dispositif intégré de soutien aux aidants

Thème : Offre partenariale de qualité en matière d'aide à domicile

- 20 Contribuer à une offre d'aide à domicile de qualité

Thème : Soutien à la vie sociale et socioculturelle des personnes âgées

- 21 Valoriser l'offre socioculturelle, culturelle et sportive
- 22 Réévaluer le rôle des équipements de proximité socioculturels EPA et LFPA
- 23 Développer des formes de médiation pour l'accès aux activités socioculturelles, culturelles et sportives pour les personnes âgées fragiles

DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDARITÉ

Thème : Aide sociale facultative

- 35 Concevoir des modes de communication adaptés
- 36 Modification du fonctionnement de la Commission permanente
- 37 Mise en place d'une coordination des aides
- 38 Expérimentation d'une allocation spécifique pour les jeunes majeurs
- 39 Mise en place du microcrédit social
- 40 Mise en place d'une aide au logement pour les grenoblois du parc privé

ACTIONS

		BUDGET (sur le mandat)					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014
1 - Etude de l'impact des modes de garde	30 000 €	Etude		Mise en œuvre Poursuite du travail			
2 - Programme "Parler Bambin"	70 000 €	Sensibilisation		Poursuite de la sensibilisation			
3 - Liens entre professionnels	350 000 €			Mise en œuvre			
4 - Dispositif de suivi des 2/4 ans	50 000 €	Etude		Mise en œuvre			
5 - Accueil de la diversité sociale et culturelle	30 000 €			Mise en œuvre			
6 - Repérage des publics non pris en compte dans les modes d'accueil traditionnels	300 000 €	Etude		Mise en œuvre			
7 - Accroître la capacité d'accueil et diversifier les modes de gestion	10 000 €			Etude et mise en œuvre progressive			
8 - Création d'un 5eme RAM et d'un site internet pour la mise en ligne des places d'accueil chez les AMI	90 000 €			Mise en œuvre			
9 - Partenariat entre bibliothèques et crèches	Constant			Mise en œuvre			
10 - Partenariat entre bibliothèques et RAM	Constant			Mise en œuvre			
11 - « Groupe musique »	Constant			Mise en œuvre			
12 - Eveil culturel et pratiques artistiques : partenariat avec l'Ecole d'Arts et le Muséum	Constant			Mise en œuvre			
13 - Eveil culturel et pratiques artistiques : développer la pratique des comptines et de la musique	10 000 €			Mise en œuvre			
14 - Accompagner l'accès à l'offre de logements sociaux accessibles		Etude		Mise en œuvre			
15 - Elaborer des plans d'action collective de soutien à domicile	25 000 €	Etude		Mise en œuvre			
16 - Repositionner les LFPA		Etude		Mise en œuvre			
17 - Conduire une politique partenariale d'admission en EHPAD et d'observation des demande et besoins	5 000 €	Etude		Mise en œuvre			
18 - Accompagner les demandeurs d'entrée en EHPAD et leur famille	150 000 €	Etude		Mise en œuvre			
19 - Dispositif intégré de soutien aux aidants	Constant	Etude		Mise en œuvre			
20 - Contribuer à une offre d'aide à domicile de qualité	15 000 €	Etude		Mise en œuvre			
21 - Offre socioculturelle, culturelle et sportive, en faveur des personnes âgées	Constant	Etude		Mise en œuvre			
22 - Réévaluer le rôle des équipements de proximité socioculturels : EPA / FL	15 000 €	Etude		Mise en œuvre			
23 - Développer des formes de médiation pour l'accès aux activités socioculturelles, culturelles et sportives	255 000 € pour 5 ans			Mise en œuvre			
24 - Constitution d'un SAO	6 000 €	Etude		Mise en œuvre			
25 - Adapter l'accompagnement spécifique		Etude		Mise en œuvre			
26 - Accompagnement aux projets innovants, alternatifs	Suivant les projets	Etude		Mise en œuvre			
27 - Centres sociaux (CS) : Redéfinition du rôle et des priorités	15 000 €	Etude		Mise en œuvre			
28 - CS : Une place du village, un espace de solidarité- Améliorer l'offre publique d'accueil d'information	Constant	Mise en œuvre sur le secteur 3 et 6		Etude de l'extension rapprochement CS/Antennes Mairie			
29 - CS : Favoriser l'accès aux droits des grenoblois	350 000 €			1ères expérimentations	Etude évolution des postes Ecrivains publics		
30 - CS : les espaces familles	227 000 €	Etude		Mise en œuvre			
31 - CS : actions à destination des jeunes et des adolescent(e)s	Constant			Mise en œuvre			
32 - CS : coopération avec les équipements socio-culturels	Constant	Mise en œuvre sur secteur 0		Etude de l'extension sur d'autres secteurs	Mise en œuvre		
33 - CS : «Fonds de participation des habitants»	300 000 €			Mise en œuvre			
34 - CS : répondre à de nouveaux besoins sociaux	50 000 €			Mise en œuvre			
35 - Accès aux droits et à l'information : concevoir des modes de communication adaptés	20 000 €			Etude	Mise en œuvre		
36 - Accès aux droits... : adaptation, évolution, simplification des aides sociales.	500 000 €	Mise en œuvre					
37 - Accès aux droits... : Mise en place d'une coordination départementale	Constant			Mise en œuvre			
38 - Expérimentation d'une Allocation spécifique pour jeunes majeurs	50 000 €			Expérimentation	Mise en œuvre		
39 - Mise en place du Microcrédit social	230 000 €			Mise en œuvre			
40 - Mise en place d'une aide au logement pour les grenoblois du parc privé				Mise en œuvre			

En 2008

30 établissements d'accueil :

646 places en accueil collectif régulier

299 places en accueil familial régulier

238 places en accueil occasionnel

4 Relais Assistantes Maternelles

641 assistantes maternelles indépendantes pour
1780 places d'accueil

Contribution : au fonctionnement de 4 crèches à
gestion parentale ou associative et aux frais de
garde en urgence au domicile des parents qui font
appel à l'association « Dépann'Familles ».

5 lieux d'accueil parents - enfants

1 Pôle Accueil Petite Enfance

La direction

Petite

Enfance

PETITE ENFANCE

Etude de l'impact des modes de garde sur les familles

Echéance

2009

Rédaction du projet d'étude
Recherche de financement
Préparation du questionnaire
Expérimentation

2010

Réalisation et analyse des résultats

Au-delà : Poursuivre le travail sur plusieurs années avec des cohortes d'enfants conséquentes, et l'étendre aux 1^{ère} années de maternelles

Enjeux

Compréhension de l'évolution de l'offre et de la demande d'accueil,
Mesure de l'impact des modes de garde sur l'enfant et sa famille,
Capacité à participer à l'évaluation des politiques publiques et à leur inflexion.

Conduire une étude rigoureuse de l'impact des modes de garde sur les enfants et leurs parents pendant le passage en crèche notamment pour le public qui a intégré un mode de garde sur des critères de priorités (emplois des mères, évolution de l'enfant etc...) et au-delà du passage en crèche pendant les 1^{ère} années de maternelle.

Responsable

Direction petite enfance (Pôle accueil PE) CCAS, et Analyse des Besoins Sociaux

Méthode

- Poursuivre le travail engagé avec L'école d'Economie de Paris en 2007/2008
- Intégrer le service de la santé scolaire et l'Education Nationale ainsi que les médecins et psychologues de crèches dans l'étude
- Formaliser un comité de pilotage avec la participation de la CAF, du Conseil Général de l'Isère, de l'UDAF, les délégués Parents de crèches, les représentants des équipements, la Fédération des parents d'élèves et les élus concernés.

Budget : 30 000 € coût CCAS

Mode d'évaluation : A étudier avec l'Ecole d'Economie de Paris

Participation des usagers

Contribution des parents dans la réponse (ou et dans l'identification des items) aux questionnaires.



ENJEUX

- Permettre aux parents d'exercer leur fonction parentale en coéducation avec les professionnels de la petite enfance dans le cadre d'une intervention sur les inter/action langagières (prévention des difficultés scolaires).
- Renforcer l'implication des équipes Petite Enfance dans le développement de la prévention précoce.
- Repositionner l'action petite enfance en tenant compte des enjeux de l'accueil de la diversité (sociale, culturelle des familles).
- Étudier les nouvelles orientations gouvernementales en matière d'accueil de la petite enfance.

Références :

- Note de veille du centre d'analyse stratégique de juillet 2008
- Compte rendu de résultat de la première étude Michel Zorman sur le langage en crèche, Grenoble 2008
- Recherche/ action conduite par Mireille Flageul sur la diversité sociale et culturelle, Grenoble 2008
- Bilan d'activité du Pôle accueil petite enfance 2008
- Rapport Tabarot 2008

4 ACTIONS

- Diffuser, et développer le programme "Parler Bamin" auprès des équipes en contact avec le public en situation de précarité
- Renforcer et structurer les liens entre professionnels
- Dispositif de suivi des 2 à 4 ans
- Développer l'accueil dans la diversité sociale et culturelle

Diffuser, et développer le programme "Parler Bambin"

- Mise en œuvre du protocole « Parler Bambin » à partir de l'expérience 2007-2008 dans les équipements petite enfance de la zone sud de Grenoble
- Poursuivre la sensibilisation des professionnels Petite Enfance sur 4 équipes (Mistral, Abbaye, La Bruyère / V. Olympique)
- Former les professionnels
- Identifier dans le personnel déjà formé des personnes ressources en capacité d'aider à la diffusion de la méthode

Echéance

2009 : Sensibilisation de 4 nouvelles équipes. Poursuite du travail sur les 3 équipements déjà concernés

2010 - 2014 : Poursuite de la sensibilisation et de l'intervention langagière sur les sites déjà formés à la méthode et formation de relais

Mode d'évaluation

Reproduction du protocole d'évaluation expérimenté en 2008, l'objectif est une évaluation par cohorte tous les 2 ans (2010, 2012, 2014).

Participation des usagers

Les parents sont participants dès le départ à l'ensemble du processus d'interaction langagières mais également dans le dispositif d'évaluation (des conférences régulières de consensus peuvent être mises en place).

Responsable

Aline Chevit - Michel Zorman

Partenaires :

CAF, Conseil Général de l'Isère, Ville, Education Nationale, CCAS, HCSA

Coût, sur 5 ans : 70 000 euros



Renforcer et structurer les liens entre professionnels

Renforcer et structurer les liens, entre professionnels petite enfance et professionnels du Conseil Général de l'Isère en matière de prévention précoce, de lutte contre la précarité sociales, et pour favoriser l'insertion professionnelle des publics en difficulté

Echéance
2009

Responsable : Direction petite enfance

Partenaires : Conseil Général de l'Isère - CCAS - CAF - UDAF

Méthode

- Rédaction d'un protocole de travail commun aux équipes du Conseil Général de l'Isère et du CCAS dans le cadre de la protection de l'enfance et du suivi des enfants en crèche.
- Rédaction d'une convention d'objectif et de moyen entre la CAF, le Conseil Général de l'Isère, l'UDAF et le CCAS sur l'organisation d'une plateforme de services (Pôle accueil petite enfance en charge d'informer, d'orienter, de conseiller les parents sur l'ensemble des modes de garde, d'inscrire les enfants en crèche, de préparer les attributions des places en fonction des priorités définies (cette action pourrait être intégrée à une convention plus large).

Budget : pôle accueil

350 000€ (sur 5 ans)

Mode d'évaluation

Un groupe de pilotage composé des instances de direction des partenaires concernés qui recevra un rapport annuel et une évaluation du devenir des publics prioritaires

Participation des usagers

Les délégués de parents participent aux commissions d'attribution des places en crèche et ont connaissance des rapports d'activité

Un groupe témoin « Parents » pourrait être constitué pour participer à l'évaluation du dispositif d'accès en crèche.



PETITE ENFANCE

Dispositif de suivi des 2/4 ans

Mise en place d'une expérimentation et d'un dispositif de veille avec la contribution des services de la Ville de l'Education Nationale, des parents d'élèves et de crèche, les maisons de l'enfance pour analyser l'offre et la demande pour les enfants de 2 à 4 ans (devenir de la très petite section maternelle, accueil périscolaire, classes passerelles, création de jardin d'éveil ...).

Échéance

2009-2010 : Mise en place une veille sociale et propositions d'expérimentations d'accueil (classe passerelle etc...)

Responsable

Coordination petite enfance, Betty Poupet

Méthode

Groupe de travail piloté par la Ville : élus, fonctionnaires, délégués de parents, institutions : CAF, CCAS
Elaboration d'un projet de classes passerelles expérimentales sur 2 sites.
Travail sur les enfants de 4 ans avec les professionnels du secteur socio-culturel

Budget

Poste d'Educatrice de Jeunes Enfants

Coût CCAS : 50 000 €

Partenaires

Education Nationale, Ville, CCAS, CAF,

Participation des usagers

Envisager d'intégrer des délégués de parents (maternelles et crèches) au groupe de veille



PETITE ENFANCE

PREVENTION, COEDUCATION
ET PARENTALITE

Développer l'accueil de la diversité sociale et culturelle

Mise en place d'un dispositif de formation / action et de sensibilisation des professionnels de la petite enfance aux enjeux de l'accueil de la diversité sociale et culturelle à travers un dispositif de reconnaissance mutuelle des compétences entre parents et professionnels.

Échéance

Mise en œuvre en 2009,
2010 et 2011

Méthode

Diffuser, auprès de toutes les équipes de la Ville, la recherche / action conduite en 2007-2008 dans les équipements petite enfance du sud de la ville.

Responsable

Aline CHEVIT

Budget : 6000 € par an soit 30 000 euros sur 5 ans

Pilotage

Constitution d'un groupe de pilotage parents/professionnels



PETITE ENFANCE

ENJEUX

- Repérer des publics non pris en compte dans les modes d'accueil traditionnel et expérimenter des nouveaux modes de gestion de l'accueil introduit par les nouvelles réglementations gouvernementales
- Rechercher, par la diversification des modes de gestion, la souplesse et l'adaptabilité à la demande de garde
- Introduire la notion de gouvernance et de pilotage de l'action publique Petite Enfance sans pour autant uniformiser les modes de gestion
- Renforcer la compétence des assistantes maternelles indépendantes, par un réseau RAM aux compétences élargies

Références :

- Rapport de l'association « Parentdom » et du dispositif strasbourgeois
- Analyse du CEPPI
- Rapport Tabarot 2008

3 ACTIONS

- Repérage des publics non pris en compte dans les modes d'accueil traditionnels
- Accroître la capacité d'accueil et diversifier les modes de gestion
- Création d'un 5ème RAM et lancement d'un site internet

Repérage des publics non pris en compte dans les modes d'accueil traditionnels : service de garde à domicile, besoins de garde atypique

- Conduire le projet de création d'un service de garde au domicile des parents pour un public aux ressources modestes, en emplois atypiques en situation de précarité sociale ou professionnelle. Ce service (mode de gestion à définir) viendrait compléter les modes de garde traditionnels, Assistantes maternelles indépendantes, crèches et services à la personne.
- Développer l'accueil occasionnel réel
- Etudier un mode de garde collectif adapté aux besoins de garde atypique (crèche 24 H/24 H – Lyon, Metz)

Echéance

2009/2010 : Etude

2011 : Mise en œuvre

Budget

Activité en année pleine : 240 000 € pour 8000 heures de garde : rechercher un cofinancement à hauteur de 60%

Etude et conduite du projet : 15 000 €

Soit 300 000 euros pour 3 années de fonctionnement (pour le CCAS de Grenoble)

Mode d'évaluation : Une meilleure couverture de la demande de garde en accueil atypique à croiser avec les projets de création de places en accueil collectif



Responsable : Direction petite enfance du CCAS

Méthode

- Se rapprocher de l'expérience Rennaise et Strasbourgeoise pour élaborer le projet
- Rechercher un soutien méthodologique et un porteur de projet auprès de partenaires (CEPPI, ACCES, Dépann familles)
- Etudier une collaboration avec la crèche de l'hôpital pour des demandes de garde atypique en accueil collectif

Partenaires

Institutionnels : CAF, Conseil Général de l'Isère, Ville - Secteurs associatifs et services ressources

Participation des usagers : Les parents sont participants dès le départ à l'ensemble du processus dans le cadre d'une structure associative

Accroître la capacité d'accueil et diversifier les modes de gestion

- Mettre en œuvre des modes de gestion adaptés pour les futurs établissements en projet (Kléber Bouchayer - T2A)
- Expérimenter la mise à disposition par la collectivité d'appartements adaptés pour des assistantes maternelles indépendantes dans les quartiers en forte demande de garde
- Expérimenter la mise à disposition de locaux professionnels pour des regroupements d'assistantes maternelles

Échéance

2009-2010 : Expérimenter le rapprochement Maison de l'Enfance Bachelard / La Ribambelle ainsi que l'étude d'une gestion associative du site Bouchayer

2009-2010 : Etude du mode de gestion le plus adapté pour le projet T2A

2009-2010-2011 : Expérimenter la mise à disposition d'appartements, en gestion collective par les assistantes maternelles ne pouvant pas exercer leurs activités dans leur habilitation

2010-2011 : Expérimenter la location d'appartements à des assistantes maternelles qui acceptent de poursuivre leurs activités dans des sites de la Ville de Grenoble sous équipés en accueil petite enfance

Responsable

Direction petite enfance du CCAS

Méthode

- Se rapprocher de l'expertise et du soutien méthode du CEPPI
- Intégrer la réflexion dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CAF/Ville)
- Expérimenter sur quelques sites

Partenaires

CEPPI, Service logement de la Ville de Grenoble, CAF, Conseil Général de l'Isère

Budget

10 000 euros

Mode d'évaluation

Analyse de l'offre et de la demande d'accueil

Création d'un 5ème RAM ; création d'un site internet pour la mise en ligne des places d'accueil chez les assistantes maternelles indépendantes

Création d'un 5ème Relais Assistantes Maternelles sur la ville de Grenoble et mise en réseau avec le Pôle accueil Petite enfance
Lancement d'un site internet Ville pour la mise en ligne des places d'accueil chez les assistantes maternelles indépendantes

Échéance

2010 - 2011



Responsable : Direction petite enfance du CCAS

Méthode

- Intégrer la réflexion dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CAF / Ville)
- Engager un travail de coordination avec les services de la CAF et du Conseil Général de l'Isère sur le projet de site internet à l'attention des parents et des assistantes maternelles indépendantes

Partenaires

CAF, Conseil Général de l'Isère, CCAS

Budget

5ème RAM : 50 000€ dont 60% de financement externe à rechercher
 Site internet : 15 000 euros

Soit 90 000 euros à l'échelle du mandat

Mode d'évaluation

Rapport d'évaluation annuelle
 Statistique d'activité

PETITE ENFANCE

ENJEUX

- L'éveil aux 5 sens aux travers des pratiques artistiques et culturelles est l'objectif pédagogique et éducatif des équipes petite enfance
- L'enjeu est d'en offrir une pratique démocratique, et de porter l'effort auprès des publics les plus défavorisés
- Ces pratiques sont des supports au développement de l'enfant et aux interactions langagières

Références :

- *Analyse de l'association « enfance et musique »*
- *Expérience de formation art plastique (Corinne Penin)*
- *Bilan du groupe musique*
- *Bilan des semaines de la petite enfance*

5 ACTIONS

- Partenariat entre bibliothèques et crèches
- Partenariat entre bibliothèques et Relais Assistantes Maternelles
- Groupe musique
- Partenariat avec l'Ecole d'Art et le Muséum
- Développement de la pratique des comptines et de la musique

PETITE ENFANCE

Eveil culturel et pratiques artistiques : partenariat entre bibliothèques et crèches

Revisiter l'organisation du partenariat historique entre bibliothèque enfance et crèche afin de l'améliorer et de le rendre plus visible par la participation à des temps forts (Toc Toc Monsieur Pouce, La semaine du conte, Le Mois du bébé lecteur, Un bébé un livre etc....).

Echéance:
Dernier semestre 2010



Responsable

Direction Petite Enfance du CCAS / coordination petite enfance Ville

Méthode

Groupe de travail Ville / CCAS et élaboration d'une convention de partenariat

Partenaires

Ville : secteur jeunesse et vie associative, direction des bibliothèques

Budget : constant

Mode d'évaluation

Fréquentation des bibliothèques, participation aux temps forts

Participation des usagers

Participation des parents

Eveil culturel et pratiques artistiques : partenariat entre bibliothèques et Relais Assistantes Maternelles

Développer le partenariat entre les bibliothèques, les Relais Assistantes Maternelles, et les assistantes maternelles indépendantes afin d'améliorer l'usage et la fréquentation des bibliothèques par les assistantes maternelles indépendantes.

Échéance : 2010



Responsable

Portage par le réseau des Relais Assistantes Maternelles et des bibliothèques

Méthode

Elaboration d'une convention de partenariat à partir d'expériences réussies

Partenaires

Service Ville, bibliothèques, Service jeunesse

Budget : constant

Mode d'évaluation

Augmentation de la fréquentation
Organisation de temps forts

Participation des usagers

Participation des parents

10

Eveil culturel et pratiques artistiques : « Groupe musique »

Formaliser l'existence du « Groupe musique » des professionnels de la petite enfance, en définissant ses objectifs de création, de diffusion de transmission du savoir et d'intervention sur des publics cibles (temps passerelle école maternelle, hôpital enfant malade, enfants des CHRS, des crèches etc...).

Échéance

Formalisation en
2009



Responsable

Direction petite enfance du CCAS

Méthode

Rédaction d'un projet budgété annuellement et d'un calendrier d'intervention

Partenaires

Secteur jeunesse / Ville / coordinatrice Petite enfance / CAF / Conseil Général de l'Isère

Budget

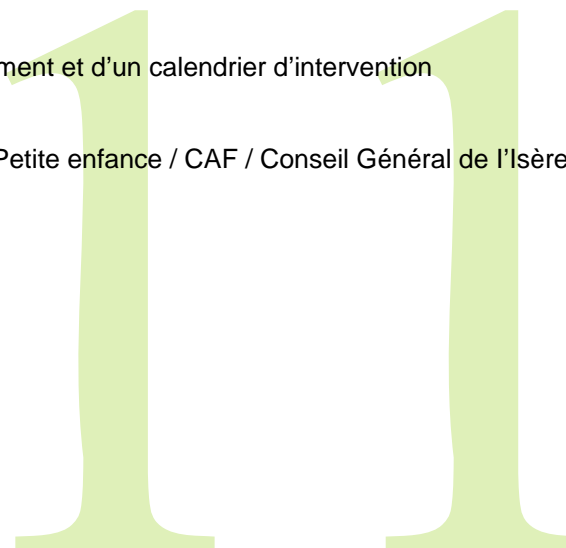
Constant

Mode d'évaluation

Fréquentation, succès, et essaimage

Participation des usagers

Participation aux spectacles



PETITE ENFANCE

Eveil culturel et pratiques artistiques : partenariat avec l'Ecole d'Arts et le Muséum

Créer un partenariat avec l'Ecole d'Art et le Muséum pour mettre en place des actions d'intervention de sensibilisation et de partage d'expériences auprès des équipements, (envisager des artistes en résidence en crèche ..., favoriser les échanges et projets inter équipements).



Échéance

Dernier semestre
2010

Responsable

La Direction petite enfance du CCAS
La direction culturelle de la Ville de Grenoble

Méthode

Convention de partenariat

Partenaires

Ville / CCAS

Budget

Constant

Evaluation

Faire l'évaluation de l'action conduite avec l'Ecole d'Art
en 2008-2009

12

Eveil culturel et pratiques artistiques : développer la pratique des comptines et de la musique

- Développer la pratique des comptines et de la musique dans le cadre du projet « Diversités sociale et culturelle avec les parents »
- Création d'un support CD à l'attention des parents et enfants



Responsable : Direction petite enfance du CCAS

Méthode

Convention de travail avec l'association « Enfance et musique » pour une période de 3 ans

Partenaires

CAF/ Ville / CCAS

Budget

10 000 euros

Mode d'évaluation:

Le nombre de participants

Participation des usagers

La participation des parents est au centre de ce dispositif afin que les parents puissent se réapproprier comptines et chants

Échéance :

1er semestre 2010

PETITE ENFANCE

Lieux de vie collectifs

6 Logements-Foyers pour Personnes Agées EHPA
2 Logements-Foyers EHPA/EHPAD
2 Maisons de retraite EHPAD

Soutien à domicile et à la vie sociale

Service Ressources Personnes Agées
Service Social P. Agées et Aide Sociale Légale
Service de Soutien à la Vie Socioculturelle
7 Espaces Personnes Agées
Service de Restauration à Domicile

Action sanitaire

Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
Centre de Soins Infirmiers (CSI)
Centre d'accueil de jour

La direction Personnes âgées

PERSONNES AGEES

ENJEUX

- Penser habitat et non logement
- Concevoir l'habitat dans son environnement
- Dépasser la dichotomie domicile-établissement d'hébergement
- Organiser le rapport personne âgée/habitat/services/environnement
- Proposer aux Grenoblois vieillissants une diversité de formes d'habitation, associées à des services de proximité, jusqu'au jour où l'accueil dans un lieu de vie plus protecteur pourrait s'imposer

3 ACTIONS

Accompagner l'accès à l'offre de logements sociaux accessibles
Elaborer des plans d'action collective de soutien à domicile
Repositionner les logements foyers

PERSONNES AGEES

Accompagner l'accès à l'offre de logements sociaux accessibles (1/2)

Promotion d'un accès efficient à l'offre de logements sociaux réservés et accessibles, de logements sociaux réservés et pré adaptés ou adaptés.

Echéance

2009-2010 : Validation des prérequis de l'accessibilité et de l'adaptation des logements (cahier des charges Ville/CCAS qui demande à être partagé avec le Département). Définition de politiques de traçabilité et d'attribution des logements, prioritairement pour le contingent CCAS/Ville

2010 : Participation dès la conception à tout programme de logements sociaux adaptés neufs

2011 : Mise en œuvre et mesure des effets

Co-Responsable : CCAS / Direction Logement Ville

Partenaires : Ville de Grenoble, CCAS, Département, la Métro, CRAM, Bailleurs Sociaux, PACT

Méthode :

- Hiérarchiser **les niveaux d'adaptation des logements accessibles**
- Dénombrer les logements sociaux accessibles et donc adaptés aux handicaps de l'âge, dénombrer les logements adaptés aux personnes à mobilité réduite ou autres déficiences ; mettre à jour et faire savoir (**politique de traçabilité**)
 - Définir **une politique d'attribution, voire de mutation**, le cas échéant dans le cadre d'une bourse aux logements (adaptés), pour garantir l'attribution des logements accessibles/adaptés aux personnes âgées en ayant une réelle nécessité
 - Participer au traitement de l'enquête Occupation du Parc Social (OPS) en tant qu'étude de besoins
 - Opérationnaliser le financement des actions d'adaptation du logement
 - Encourager les bailleurs sociaux à développer des stratégies patrimoniales liées au vieillissement
 - Participer dès la conception à **tout programme de logements sociaux adaptés**, compte tenu de l'expertise du CCAS en matière d'analyse du besoin et d'accompagnement social
 - Impliquer la Direction du Logement dans la politique d'admission en Logements-Foyers pour Personnes Agées



PERSONNES AGEES

Accompagner l'accès à l'offre de logements sociaux accessibles (2/2)

Mode d'évaluation

Statistiques de l'Observatoire du Parc Social

Cahier des charges Logements accessibles/Logements adaptés

Accord-cadre en Conférence communale du Logement

Nombre de personnes âgées dépendantes soutenues dans des projets d'adaptation de leur logement

Nombre de personnes âgées relogées au titre d'une meilleure accessibilité ou d'une meilleure adaptation du logement

Participation des usagers

- à définir avec les bailleurs

- veiller à ce que la demande de logement social soit qualifiée, en termes de motif et niveau d'adaptation

PERSONNES AGEES

Elaborer des plans d'action collective de soutien à domicile (1/2)

Elaboration de plans d'action collective de soutien à domicile, pour construire de nouveaux rapports entre les habitants âgés vivant dans le diffus et leur environnement, en termes de services médico-sociaux, d'équipements publics de proximité, d'accompagnement ou d'animation.

Échéance

2009-2014 : Plans d'action collective selon opportunités (dans l'ancien ou le neuf) ou à la faveur de rencontres avec les copropriétés

2010 : Convention de partenariat Bailleurs sociaux/ CCAS (Service Social Personne Agées)
Etude sur le Public APA relative à la question de l'Habitat

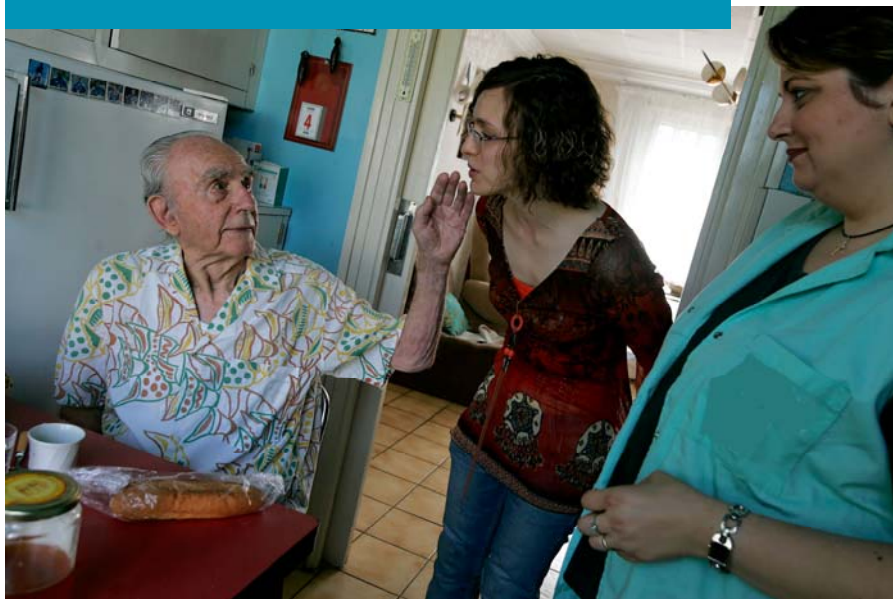
Responsable : Direction d'action sociale personnes âgées CCAS

Partenaires

Ville de Grenoble, CCAS, Département, CRAM, la Métro, PACT, Bailleurs Sociaux, FNAIM, Syndics de Copropriété, Prestataires médico-sociaux, Conseils Consultatifs de secteur et/ou Unions de quartier

Méthode

- Identifier **les problèmes du public-cible APA liés à l'habitat et son environnement**
- Agréger, par micro-territoire, des situations de besoin, dans un objectif de **mutualisation des réponses d'action sociale**
- Expérimenter des **formes partenariales d'habitats regroupés à services partagés** (opportunités : opérations 400 couverts, Marbeuf, Maison du Bois d'Artas, Delphinelles Abbaye, etc)
- Définir le **partenariat Bailleurs sociaux/CCAS** autour des locataires en situation de fragilité
- Sensibiliser **les représentants du Parc privé, et particulièrement les copropriétés**, aux questions du vieillissement et valoriser les initiatives réussies des copropriétés.
- Former les assistants de Service Social à **une meilleure prise en compte des problématiques liées à l'habitat.**
- Participer au **développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication** au service d'un maintien à domicile de qualité.



PERSONNES AGEES

Elaborer des plans d'action collective de soutien à domicile (2/2)

Budget

Constant

Mode d'évaluation

Livraison Etude Habitat/ Public APA/ Environnement

Conventionnement Bailleurs Sociaux / CCAS

Planning rencontres FNAIM/ Copropriétés

Projets finalisés d'habitats regroupés à services partagés

Nombre de personnes âgées dépendantes prises en compte par les différents Plans d'action collective

Participation des usagers

- Copropriétaires

- Locataires mobilisés par le processus d'élaboration des plans d'action collective

PERSONNES AGEES

Repositionner les logements-foyers de personnes âgées (1/2)

- en tant que Domiciles regroupés à services partagés, Equipements de proximité (type Espace Personnes âgées) et/ou Pôles de services ⇒ Usage 1
- en tant que EHPA avec un conventionnement partiel ⇒ Usage 2

Echéance

2^{ème} trimestre et 3^{ème} trimestre 2009 :
Rédaction du contrat de projet et recherche d'un consultant

4^{ème} trimestre 2009/1^{er} semestre 2010 :
Démarrage et mise en œuvre de la démarche projet - Evolution des logements foyers

2^{ème} semestre 2010 : Finalisation du plan d'actions relatif aux LFPA et budgétisation pluriannuelle

2011 : Mise en œuvre si requalification type U1

2011 à 2014 : Mise en œuvre si requalification type U2 ou reconstruction

Responsable : Direction d'action sociale personnes âgées, avec l'aide d'un consultant

Méthode:

Démarche Projet CCAS pour concevoir l'évolution des LFPA à court et moyen terme, après avoir confirmé les différents scénarii d'évolution des LFPA (ou Usages) à partir d'une analyse de l'existant et d'une analyse comparative avec d'autres villes, et après avoir précisé la diversité des publics susceptibles d'être logés et accompagnés en EHPA.

Parmi les hypothèses envisageables, on note :

- Requalification de EHPA les Alpains et Montesquieu *selon U1*
- Reconstruction EHPA Montesquieu / les Alpains *selon U1/ U2*
- Requalification EHPA les Gentianes et/ou le Lac *selon U1*
- Requalification EHPA Notre Dame/ Saint Laurent *selon U1*
- Requalification EHPAD Saint Bruno *selon U2*
- Requalification EHPAD Lucie Pellat *selon U2*

NB : nombre de ces requalifications appelleront des études de faisabilité technique et, toutes, une réorganisation des moyens en personnel dans le cadre de budgets annualisés.



PERSONNES AGEES

Repositionner les logements-foyers de personnes âgées (2/2)

Partenaires

Ville de Grenoble, CCAS, Département, la Métro, Bailleurs Sociaux, DDASS, Prestataires du soin et d'aide à la vie, CCS, Conseil de Vie Sociale et EHPAD

Budget :

- Coût réhabilitation EHPA Saint Laurent
- Budget ingénierie démarche projet
- Budget études de faisabilité
- Coût construction Montesquieu / Alpins (ZAC Flaubert)
- Coût réaménagement EHPA les Gentianes
- Coût réaménagement EHPAD Saint Bruno
- Coût réaménagement EHPAD Lucie Pellat

Coût : 25 000 euros d'ingénierie

Mode d'évaluation

Rendu Démarche Projet
Rendu Etudes de faisabilité
Plan d'actions
Programme de reconstruction ou de réhabilitation ou de réaménagement

Participation des usagers : Conseils de Vie Sociale des Logements Foyers, Comités consultatifs de secteur

PERSONNES AGEES

LES ENJEUX

L'augmentation de près de 500 places en EHPAD entre 2000 et 2014 sur Grenoble et la segmentation de cette offre (hébergement permanent, Unité psycho-gériatrique, hébergement temporaire, accueil de jour) permettent de concevoir un nouveau partenariat qui garantisse un lien fort entre une politique de soutien à domicile et une politique d'accueil et prise en charge en EHPAD

2 ACTIONS

- Conduire une politique partenariale d'admission en EHPAD et d'observation de la demande et des besoins
- Accompagner les demandeurs d'entrée en EHPAD et leur entourage

PERSONNES AGEES

Conduire une politique partenariale d'admission en EHPAD et d'observation de la demande et des besoins

Échéance

2009 : Elaboration du protocole de fonctionnement de la commission

2010 : Mise en œuvre du protocole et mise en place de l'instance d'analyse et de pilotage



Méthode

- Participer à l'élaboration d'un **protocole de fonctionnement de la commission de coordination des Directeurs d'EHPAD** (qualification plus précise des demandes d'entrée, mesure statistique des types de demande, traitement des demandes d'urgence et des demandes complexes).
- Mise en place d'une **commission semestrielle élargie, instance d'analyse et de pilotage**, pour analyser les inadéquations quantitatives et qualitatives de l'offre en EHPAD et les moyens de la faire évoluer.

Responsable

Copilotage Département/ CCAS

Partenaires

Département, CCAS, DDASS, Directions d'EHPAD, Centre de Prévention des Alpes

Budget : Constant

Mode d'évaluation :

Mise en œuvre du dispositif
Rapport d'activités de la commission

Participation des usagers : Information sur cette politique en CCS (Conseils Consultatifs de Secteur), Espaces Personnes Agées,, Clubs de retraités, EHPA, EHPAD.

PERSONNES AGEES

Accompagner les demandeurs d'entrée en EHPAD et leur entourage

Accompagnement des demandeurs d'entrée en EHPAD et de leur entourage, en inscrivant chaque EHPAD dans le réseau de tous les acteurs qui portent l'action gérontologique sur un secteur donné et en faisant de chaque EHPAD « un bien commun » pour ses usagers, pour ses partenaires et pour ses publics potentiels (personnes âgées et entourage).

Echéance

2009 : Elaboration du protocole d'accompagnement et de suivi

2010 : (1er semestre) : Production d'un document de communication « Grand Public »

2010 : (2ème semestre) : Elaboration d'une Charte d'association des Familles

Responsable : Direction d'Action Sociale Personnes Agées

Méthode :

- Expliciter **les spécificités et complémentarités des EHPAD grenoblois** pour que les familles puissent faire un choix éclairé d'EHPAD et concevoir un document de communication

- Elaborer **un protocole d'accompagnement et de suivi de la demande d'entrée, de son expression à sa satisfaction**, précisant les rôles respectifs du Service Social Personnes Agées, des Directeurs EHPAD et du Référent familial

- Proposer aux personnes âgées **un soutien à domicile renforcé** (soin, aide à la vie, accueil de jour, hébergement temporaire, garde itinérante de nuit, autres formes d'aide aux aidants).

- Elaborer une **charte d'association des familles au projet institutionnel des EHPAD** et aux prises en charge de leur parent

Partenaires

CCAS en particulier le Service Social Personnes Agées, Département, Directeurs d'EHPAD, Conseils de Vie Sociale des EHPAD

Budget : Outil de communication (à cofinancer) : 5000 euros pour le CCAS

Mode d'évaluation

Rédaction des chartes et protocoles

Enquêtes de satisfaction

Rapports d'activités du Service Social Personnes Agées et des EHPAD

Participation des usagers

Conseils de Vie Sociale en EHPAD, Familles concernées, Groupes de parole



PERSONNES AGEES

LES ENJEUX

- Le soutien à domicile repose d'abord sur les « ressources propres » de la personne âgée et le plus souvent sur celles de l'entourage familial, amical ou bénévole.
- Le soutien des aidants familiaux et bénévoles est un enjeu majeur d'une politique de soutien à domicile.

1 ACTION

Mettre en place un dispositif intégré de soutien aux aidants

PERSONNES AGEES

Mettre en œuvre un dispositif intégré de soutien aux aidants

Proposer aux Grenoblois un dispositif intégré de soutien aux aidants aux moyens partenariaux établis :

Échéance et méthode

2009 : Conférence de consensus entre partenaires autour des objectifs poursuivis et des modalités de l'action. Expérimentation de la garde itinérante de nuit.

2010 : Mise en place de consultation psychologiques et d'écoutes téléphoniques dédiées

2010-2011 : Valorisation de l'offre grenobloise (voire d'agglo) d'hébergement temporaire et participation au développement de cette offre (Lucie Pellat, Delphinelles Teisseire, Vigny Musset, Maison Bois d'Artas).

2010-2012 : Valorisation de l'offre grenobloise d'accueil de jour. Garde itinérante (suite)

2010-2011 : Sensibilisation des professionnels du soutien à domicile au repérage et au signalement des aidants en souffrance

2009-2014 : Maintien d'une instance partenariale de suivi du dispositif intégré de soutien aux aidants non professionnels

- **Accompagnement préventif du Service Social Personnes Agées du CCAS**
- **Ecoute téléphonique dédiée, Consultations psychologiques dédiées**
- **Accueil de jour de proximité en EHPAD,**
- **Hébergement temporaire en EHPAD (solvabilisé)**
- **Garde itinérante de nuit**
- **Dispositif garantissant la continuité du soin et de l'aide à la vie (type : SOS Soutien temporaire à Domicile)**
- **Réunions d'information et d'échange, Groupes de parole**
- **Réseaux d'entraide ou de voisinage au service des aidants**
- **Réseau Vivre à domicile sans être isolé (associations de bénévoles)**

Responsable : Direction Action Sociale Personnes Agées

Partenaires : CCAS, Centre de Prévention des Alpes, Association de Bénévoles, EHPAD, Département, CRAM.

Budget :

Coût poste de Psychologue dédié

Coût formation d'écouterants ou partenariat d'objectifs et de moyens avec association de bénévoles

Financement ou cofinancement incitatif d'un dispositif de garde de nuit itinérante

Cofinancement de formations de bénévoles

Coût pour le CCAS : 150 000 euros pour 5 ans

Mode d'évaluation

- Rapports d'activités du Service Social Personnes Agées, des EHPAD, des écouterants et psychologues, du Réseau Vivre à domicile sans être isolé.

- Enquête de satisfaction

Participation des usagers : Comité d'usagers, groupes de parole

PERSONNES AGEES

Contribuer à une offre d'aide à domicile de qualité (1/2)

Élaboration d'une charte d'engagement de partenaires inscrits dans le champ d'application de la Loi 2002-2 (prestataires/ CCAS) autour de principes fondant une offre d'aide à domicile de qualité.

Echéance

2009 / 1^{er} semestre 2010 : Charte d'engagement et plaquette d'information

2^{ème} semestre 2010 : Mise en œuvre du dispositif



LES ENJEUX

Le secteur de l'Aide à Domicile, pourtant décisif pour un maintien à domicile de qualité, est insuffisamment performant, en regard des besoins et attentes des personnes âgées et de leur entourage.

Il convient de concevoir un partenariat qui leur garantisse :

- une information claire sur l'offre de service,
- un dispositif efficient d'accès à cette offre
- un mode de coordination avec les autres services de soutien à domicile
- un mode d'évaluation régulière des services rendus et des besoins évolutifs
- un mode de traitement des situations d'urgence ou complexes.

- Conception par les partenaires d'un **dispositif d'accès à l'offre** (plaquette d'information explicitant la charte d'engagement, les prestations et leurs tarifs et garantissant la comparabilité des prestations ; accueil de qualité par des prestataires ; évaluation médico-sociale ; mise en place de plan d'aide).

- Conception par les partenaires d'un **dispositif de coordination, de suivi et d'évaluation des services d'aide à domicile** (rôles complémentaires de l'assistante sociale référente, du prestataire d'aide à domicile, des soignants et du référent du groupe familial ; instances et outils de coordination/ suivi/ évaluation).

- Mise en réseau des prestataires et du CCAS pour garantir la **continuité de l'aide à la vie et du soin, le traitement de situations de crise, le traitement de situations complexes, l'analyse des problèmes de solvabilisation des services.**

PERSONNES AGEES

Contribuer à une offre d'aide à domicile de qualité (2/2)

Responsable : Direction d'Action Sociale Personnes Agées CCAS

Partenaires : Département, CRAM, Prestataires de service, CCAS, Vivial /ESP38/CPA

Budget : Redéploiement de la subvention Ville relative à l'aide à domicile

Mode d'évaluation

- Protocole commun de recueil des réclamations, plaintes ou doléances. Dénombrement et traitement de celles-ci
- Nombre de situations d'Aide à domicile, coordinations suivies
- Nombre de coordinations dédiées
- Nombre de situations critiques prises en charge (situations d'urgence sanitaire ou sociale ou complexes)

Participation des usagers : Comité d'usagers auprès de prestataires, autorisés et tarifés

ENJEUX

Il revient au CCAS de prendre en compte le risque d'isolement et le sentiment de solitude et d'accompagner les publics âgés fragiles vers des réseaux de sociabilité et solidarité et vers des occasions d'actualiser leurs envies et leurs projets.

3 ACTIONS

- Valoriser l'offre socioculturelle , culturelle et sportive, en faveur des personnes âgées, notamment les plus fragiles
- Réévaluer le rôle des équipements de proximité socioculturels : Espaces personnes âgées et Logements Foyers
- Développer des formes de médiation pour l'accès aux activités socioculturelles, culturelles et sportives pour les personnes âgées fragiles

Valoriser l'offre socioculturelle, culturelle et sportive, en faveur des personnes âgées notamment les plus fragiles (1/2)

Institutionnaliser, par secteur(s) Ville, une instance de partage d'informations, de conception de l'action, de programmation et valorisation d'activités complémentaires ou conjointes, d'élaboration et de conduite de projets.
Concevoir des modes de communication adaptée pour valoriser et communiquer ce qui se fait.

Echéance

2^{ème} semestre 2009 : réflexion stratégique Ville/CCAS
1^{er} semestre 2010 : concertation par Secteur(s) Ville

2^{ème} semestre 2010 :
- validation du plan de communication
- élaboration d'une charte de fonctionnement et budgétaire (BP 2011)

2011 : Travail avec un communiquant, validation d'un plan de communication.

Méthode

1) large concertation par secteur Ville, sur le champ socioculturel, entre les acteurs internes du CCAS et les partenaires externes du CCAS, (socioculturels, culturels et sportifs) afin de partager les enjeux et distinguer 3 formes de coopération : la **concertation** entre acteurs, l'élaboration de **projets collectifs** conduits par les acteurs, le **soutien mutuel** entre acteurs :

- élaborer **une charte de fonctionnement des commissions d'animation gérontologique de secteur(s)**
- positionner le SSAVS (Service de Soutien à la Vie Socioculturelle) en tant que **pôle Ressources et de soutien** pour les associations concourant à la lutte contre l'isolement et au développement des activités socioculturelles, mais aussi pour le réseau des bénévoles intervenants autour et au domicile des personnes âgées.

2) travail avec un communiquant pour examiner **la diversité des enjeux et besoins de communication sur le champ socioculturel** :

- examiner l'intérêt stratégique d'un journal trimestriel

pour valoriser les dynamismes de l'âge qui avance et les liens intergénérationnels

- proposer un plan de communication chiffré
- en délibérer devant les instances ad hoc
- le mettre en œuvre.



Valoriser l'offre socioculturelle, culturelle et sportive, en faveur des personnes âgées notamment les plus fragiles (2/2)

Responsable

Direction d'action sociale personnes âgées du CCAS, en lien avec la Direction développement social et solidarité (dans le cadre de l'action des Centres sociaux)

Partenaires

CCAS (Services DASPA et Centres sociaux), Ville, Equipements socioculturels, culturels et sportifs, Associations, Maison des associations, CLARG

Budget

- 3 postes supplémentaires d'animateurs gérontologiques de secteur
- provisionner le BP 2011 pour mise en œuvre du plan de communication

Soit 320 000 euros pour 4 ans

Mode d'évaluation

- réalisation d'un document stratégique
- état des lieux de la Mission Ville dédiée au Développement des liens intergénérationnels
- rédaction d'une charte de fonctionnement des commissions d'animation gérontologique de secteur(s)
- rapport d'activités des Pôles d'animation gérontologique de secteurs

Participation des usagers

- Dans le cadre des Commissions gérontologiques de secteurs (participation des associations)

Réévaluer le rôle des équipements de proximité socioculturels : Espaces Personnes Agées et Logements-Foyers

Réévaluer le rôle des **Espaces Personnes Agées (EPA)** et des **Logements-Foyers (EHPA)** du CCAS, en tant qu'espaces de proximité, de convivialité/restauration, de rencontre et d'activités socioculturelles

Echéance

2^{ème} trimestre 2009

Concertation dédiée

3^{ème} /4^{ème} trimestre 2009

Plan d'actions

2010/2011

Mise en œuvre

Responsable : Direction d'action sociale personnes âgées, en lien avec la mission Ville pour le développement de liens intergénérationnels

Partenaires : CCAS, Ville, Comités Consultatifs de secteur, associations, Conseils de Vie Sociale d'EHPA

Participation des usagers : Comité des usagers des EPA, Comité des usagers des EHPA, Conseils de Vie Sociale EHPA

Méthode

- Large concertation à l'échelle des **6 Secteurs Ville** avec les usagers des EPA et des EHPA, avec les adhérents d'associations qui y élisent domicile, avec les Conseils consultatifs de secteurs, afin de **créer du consensus autour du rôle des équipements Personnes Agées de proximité, de l'usage associatif des salles polyvalentes, du rôle des Centres sociaux et du rôle des équipements socioculturels** (analyse de l'existant et prospective)

- Déclinaison d'un plan d'actions pour mettre en place à l'échelle de la Ville et de ses secteurs **un réseau ou maillage d'équipements de proximité pour soutenir le lien social et une dynamique de projet**

Budget : 15 000 €

- redéploiement des ressources humaines entre les EPA et EHPA
- poste d'ingénierie en matière d'animation gérontologique en appui aux directions d'EHPA

Mode d'évaluation

- rédaction d'un plan d'actions Equipements de proximité
- mise en œuvre du plan d'actions
- rapport d'activités des EPA, des EHPA et indicateurs de fréquentation



PERSONNES AGEES

Développer des formes de médiation pour l'accès aux activités socioculturelles, culturelles et sportives, pour les personnes âgées fragiles

Développer des formes de médiation pour faciliter, favoriser et développer l'accès des publics âgés fragilisés aux activités socioculturelles, culturelles et sportives

Responsable : Direction d'action sociale personnes âgées en lien avec la Direction développement social et solidarité du CCAS

Echéance

- 1^{er} semestre 2010 : travail autour de la médiation et de l'accompagnement des publics
- 2^{ème} semestre 2010 : validation d'un plan d'actions et budgétisation (BP 2011)
- 2011 et suivant : mise en œuvre du plan, le cas échéant par des conventions d'objectifs



Méthode

- travail avec les équipements socioculturels, culturels et sportifs, pour analyser **les raisons d'un non-recours ou d'une exclusion**, concevoir **les modalités d'un travail de médiation**
- décliner un plan d'actions d'accompagnement et de médiation
- en délibérer et le mettre en œuvre, notamment par des conventions.

Partenaires : CCAS, Ville, Associations, Equipements socioculturels, culturels et sportifs

Budget : 15 000 euros en provisions

Mode d'évaluation

- recours à des organismes universitaires de recherche/formation (Odenore, Centre Pluridisciplinaire de Gériatrie, ...)
- rédaction du rapport d'activités du SSAVS
- élaboration de conventions de partenariat avec équipements socioculturels, culturels et sportifs

Participation des usagers : au sein des Commissions d'animation gérontologique de secteur(s)

1 service d'Aide Sociale Facultative

11 Centres Sociaux

**1 Secteur Accueil Hébergement Insertion
Structures du Pôle d'Hébergement d'Urgence**

- . Le Centre d'Accueil Municipal
- . Le Pôle Accueil Orientation

Etablissements et services pour l'Insertion

- . 1 CHRS "Henri Tarze"
- . 1 Service d'Accompagnement Temporaire vers l'Insertion
- . La Boussole

La direction développement social et solidarité

**3 problématiques transversales aux trois modalités d'intervention sociale de la Direction
Développement Social et Solidarité : Aide sociale, Accueil hébergement accompagnement
social, développement social :**

- L'accès aux droits
- Les jeunes
- Le logement

Pour 2 politiques de solidarité :

- La lutte contre le non recours
- Les aides spécifiques aux jeunes

LES ENJEUX

- Répondre aux problématiques des personnes sans domicile
 - Passer d'un dispositif centré sur l'offre d'hébergement à un dispositif centré sur la demande , dans le contexte particulier du DALO qui impactent les parcours résidentiels et nécessitent un pilotage à l'échelle de l'agglomération.
 - Les enjeux sont ceux de la continuité de la prise en charge, l'articulation des réponses, l'adaptation aux situations, la fluidité dans la gestion de l'offre, l'articulation étroite entre l'évolution des demandes et la programmation de l'offre d'habitation.
 - Le SAO (Service d'Accueil et d'Orientation) permettra une observation sociale en temps réel en complément du COPHRAH (Connaissance de l'Offre d'Hébergement et des Personnes Hébergées en Rhône Alpes).
 - L'accompagnement social devient le point de départ du parcours de la personne et il doit pouvoir prendre en compte la personne dans ses situations successives.
- Plusieurs distinctions sont à opérer et à articuler :
- l'accompagnement social pendant la période initiale d'attente avant orientations , pendant le parcours, la régulation sociale du gestionnaire, les accompagnements spécifiques en lien avec les dispositifs de suivi existant et en particulier ceux concernant la santé.*
- Répondre à la question de la demande de logement dans le parcours résidentiel. Perspective d'un lieu unique d'enregistrement de la demande de logement à l'échelle de l'agglomération.

3 ACTIONS

- Constitution d'un Service d'Accueil et d'Orientation Unique (SAO)
- Adapter l'accompagnement spécifique réalisé par le CCAS
- Accompagnement aux projets innovants et alternatifs

Constitution d'un Service d'Accueil et d'Orientation Unique

Echéance

2009 : Validation par le CCAS et le Conseil Municipal, du principe de constitution du SAO et mise en place d'un groupe de travail

A partir de juin 2009 : Finalisation du projet à l'issue du schéma départemental

2010 : Phasage de sa mise en œuvre avec la réception du nouveau centre d'accueil municipal

Evolution d'un Pôle d'Accueil et d'Orientation interinstitutionnel et partenarial vers un SAO, point central dans l'accompagnement des personnes.

A partir d'un 1er accueil (« 115 », services sociaux, personnes...), centralisation de la demande pour un accès :
 - aux droits et aux services
 - aux hébergements,

- à l'accompagnement social,
- à une domiciliation,
- aux secours facultatifs d'urgence.

Le SAO sera une « Instance de pilotage » pour mettre en adéquation l'offre et la demande en lien avec les instances de programmation du logement et de l'hébergement, Ville / agglomération.

Budget : CCAS : 50 000 euros par an, soit **250 000 euros**

Responsable : Direction Développement social et solidarité

Partenaires : Préfecture / DDASS de l'Isère, Conseil Général de l'Isère, Métro, CCAS et Ville de Grenoble, Collectif FNARS, Collectif des associations, CHU/CHS, Union Départementale des CCAS de l'Isère.

Mode d'évaluation

Le rapport d'activité annuel portant sur l'analyse des demandes et des besoins et leur évolution en comparaison avec les données COPHRAH. L'adéquation des réponses apportées hors hébergement.

Les impacts sur les programmations des différentes formes d'habitat (PLH).

Participation des usagers

Groupe de travail ad hoc à constituer avec une expertise extérieure pour élaborer différentes propositions de participation des usagers en distinguant deux entrées : la qualité de service du SAO et la pertinence du SAO par rapport aux parcours des personnes.



Adapter l'accompagnement spécifique réalisé par le CCAS

Recherche d'un accompagnement innovant en lien avec les différents dispositifs mobiles de suivi et d'aide
Expérimenter sur l'ensemble du secteur accueil hébergement insertion du CCAS les conditions de la continuité et de l'adaptation de l'accompagnement social.

Travail spécifique sur la reconstitution des droits des « exclus des exclus ».

Elaboration d'un projet de fonctionnement et présentation aux partenaires.

Échéance

2009 / 2010 :

Finalisation de la méthode
Elaboration du projet de fonctionnement

Critères d'évaluation : Validation inter-institutionnelle



Méthode

Elaboration avec les équipes d'un cahier des charges de l'accompagnement social
Définition des conditions de fonctionnement

Partenaires

Conseil général de L'Isère, SALTO, CHRS, PASS/CHU, CHS, service promotion de la santé Ville, ODENORE

Budget

- Inscription dans un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens « accueil hébergement insertion du CCAS de Grenoble »
- Actualisation de la convention du SATIS avec le Conseil Général
- Expertise : 6000 euros
- Actualisation d'une application informatique

Responsable : Direction développement social et solidarité

Mode d'évaluation

Caractérisation des parcours et des retours dans le droit commun
Pertinence du lien SAO /accompagnement social

Participation des usagers

Groupe d'actions collectives à partir du SATIS

Accompagnement aux projets innovants et alternatifs

Construire des réponses d'hébergement spécifiques avec les associations

Etre en appui ou en relais aux associations pour initier/ porter ou accompagner de nouveaux dispositifs , tels que ceux destinés aux femmes en errance, aux jeunes en rupture, à l'habitat alternatif (prêts à usage social, constructions adaptées).

Échéance

Deuxième semestre 2009 :

- Lancement de l'expérimentation sur les parcours des jeunes, en lien avec le centre Hauquelin et l'UMIJ
- Etude sur les femmes en errance, en lien avec l'association Femmes SDF

2010 : Evolution du projet Cratère, en lien avec le collectif des associations

Méthode

Constituer le tour de table des partenaires
Validation Institutionnelle

Budget

Suivant les projets : Temps de travail interne au CCAS



Partenaires

Métro, Ville de Grenoble, CCAS, Collectif des associations, un Toit pour Tous

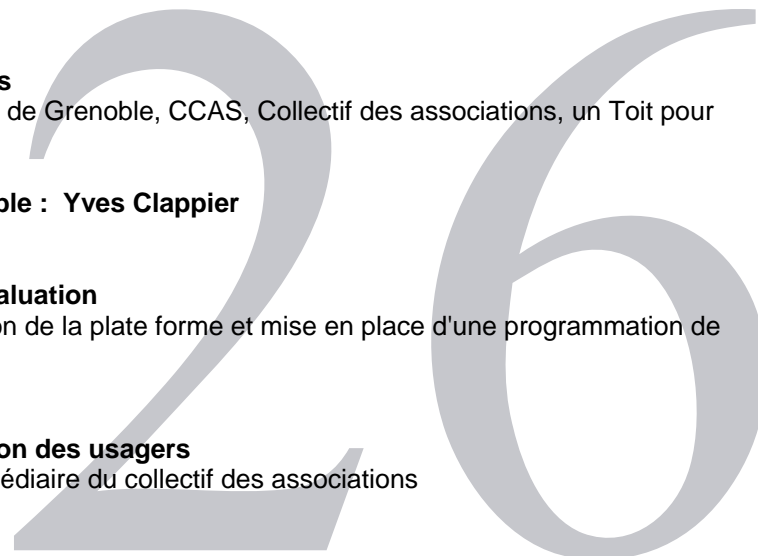
Responsable : Yves Clappier

Mode d'évaluation

Structuration de la plate forme et mise en place d'une programmation de projets.

Participation des usagers

Par l'intermédiaire du collectif des associations



LES ENJEUX

Elargir le public des centres sociaux (mixité sociale)

Changer d'image (notoriété)

Renforcer l'accès aux droits et la lutte contre la misère cachée dans les quartiers

Faire des centres sociaux des lieux significatifs de vie sociale (place du village)

En faire de lieux légitimes de pilotage locaux de la politique publique

Les priorités d'action :

- *l'accueil, un espace de vie*
- *les familles aux centres*
- *Soutenir les dynamiques sociales et permettre l'expression des habitants les plus éloignés de la parole publique*
- *Répondre aux besoins sociaux*

8 ACTIONS

- Redéfinir le rôle et les priorités

Une place du village, un espace de solidarité

- Améliorer l'offre publique
- Favoriser l'accès aux droits des grenoblois

Une place du village, un espace pour les familles :

- Les espaces familles
- Actions à destination des jeunes et des adolescents
- Coopération avec les équipements socio-culturels

Une place du village, un pôle de développement social :

- Création d'un "Fonds de participation des habitants"
- Répondre à de nouveaux besoins sociaux

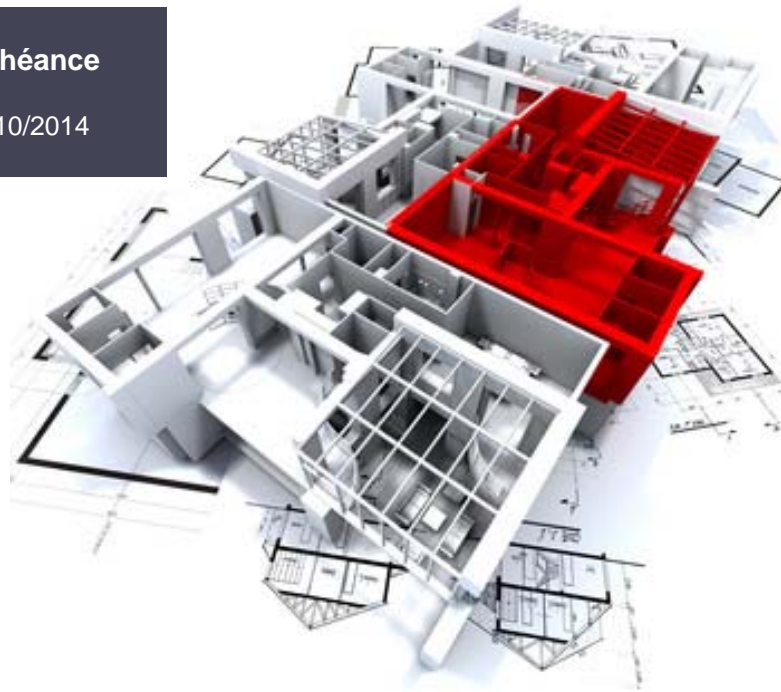
Redéfinir le rôle et les priorités (1/2)

Affirmer que les centres sociaux sont :

- un lieu de proximité d'accès aux droits et d'offre de services pour les familles
- une « Place du village » et de mise en avant la dimension de proximité et de convivialité, de relations sociales ouvrant sur des perspectives d'action et d'animation globale
- un Pôle de développement en prise directe avec l'action publique de la Ville et de ses partenaires
- un lieu de promotion d'innovation sociale, et de participants des habitants

Echéance

2010/2014



- un Espace ressource de promotion, individuelle et collective.

Fondé sur des valeurs de solidarité et de fraternité, le centre social prend en compte les personnes les plus fragiles. Il participe également à la mixité sociale et à l'intergénération, objectifs poursuivis par la Ville de Grenoble au travers de l'ensemble de ces actions.

Objectifs

Par secteur, nécessité de trouver un espace parents, un espace personnes âgées, une plateforme d'accès aux droits, un « bistrot », un centre social référent santé... il n'y a plus un modèle unique de centre social.

Réaliser une nouvelle cartographie des équipements sur la ville, qui prenne en compte les centres sociaux, les autres équipements socioculturels et les antennes.

Légitimer la coordination d'action sociale et socioéducative par les centres sociaux et l'intégrer dans la convention de la ville avec les équipements socioculturels

Promouvoir une nouvelle image des centres sociaux par un plan de communication et éventuellement une nouvelle dénomination.

Redéfinition du rôle et des priorités (2/2)

Budget : 15 000 euros pour le plan de communication

Financement

Mise en chantier avec la CAF et la Ville d'un contrat global d'action sociale et familiale de territoire
Actualisation de la convention avec le Conseil Général de l'Isère

Mode d'évaluation : Associé aux conventionnements

Participation des usagers :

- Présentation annuelle publique de l'activité des centres sociaux
- Création de comité d'usagers pour chaque centre social

Partenaires

Ville de Grenoble
Caisse d'Allocations Familiales
Conseil Général de l'Isère
DDASS de l'Isère
Associations gestionnaires et Fédération des centres sociaux

Une place du village, un espace de solidarité - Améliorer l'offre publique d'accueil d'information

Améliorer l'offre publique d'accueil d'information et d'orientation par le rapprochement avec les antennes afin d'élargir et de diversifier le public.

Echéance

Mars 2009 : finalisation du projet

Juin 2009 : finalisation du projet de fonctionnement du secteur 3, choix du nom de ce nouvel équipement, communication au public

Septembre 2009 : ouverture au public secteur 3

Janvier 2010 : contractualisation du projet du centre social avec la CAF

Septembre 2009 à décembre 2010 : approfondissement du fonctionnement secteur 3 et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Octobre/ novembre 2010 : programme d'aménagement du secteur 6

2010 : finalisation du projet de fonctionnement du secteur 6, ouverture au public

2010 : première évaluation du fonctionnement secteur 3

2010 : évaluation du fonctionnement des accueils de l'ensemble des centres sociaux

Objectifs

Mutualiser les accueils des antennes et des centres sociaux sur le secteur 3 et 6

Mode d'évaluation

- Mise en place d'un dispositif permanent d'évaluation avec les équipes, les directions de l'antenne et du CCAS et les services et associations utilisatrices de l'équipement
- Enquête de satisfaction des usagers
- Comité de pilotage par les élus

Participation des usagers

- Association des habitants au choix du nom de cet équipement
- Participation de collectifs d'usagers réguliers de l'équipement au dispositif d'évaluation
- Présentation annuelle publique de l'activité de cet équipement

Une place du village, un espace de solidarité - Favoriser l'accès aux droits des grenoblois

Echéance

2009 : Définition d'un plan d'action annuel par secteur dans le cadre de la coordination d'action sociale

2010 : Réalisation d'une première démarche expérimentale usagers - professionnels

2010 : Mise à l'étude d'une évolution de la quotité de travail des écrivains public et actualisation de leur mission.

Constitution de plateformes d'accès renforcés aux droits

- Faire de l'accueil un mode d'action à destination des publics en situation de non recours (santé, emploi/formation, logement, aides sociales...).
- Conduire des démarches d'expérimentations sociales qui associent des habitants et des professionnels pour améliorer le service rendu.
- Renforcer la fonction de pré accueil notamment à destination des publics en situation de non recours.

Mode d'évaluation

- Se servir de l'expérimentation sociale comme mode d'évaluation de l'adaptation des accueils aux besoins des publics

- Rapprochement entre suivi des besoins (observation sociale) et d'indicateurs clés par secteur et activités des services sociaux et des écrivains publics

Participation des usagers : Inclue dans le protocole d'expérimentation sociale

Financement

2010 : 1ère expérimentation sociale

Financement : Haut Commissariat aux solidarités actives et conseil général de l'Isère

2010/2011/2012 : Hypothèse + 3ETP écrivains publics : 102 000 euros

Objectif de recettes : 30 % . **Coût CCAS sur 5 ans : 350 000 euros**

Financement : redéploiement, CPAM et DDASS PARADS, voir fiche projet aide sociale facultative.

Partenaires : Les services de la ville en pilotage d'une action publique de proximité : développement social urbain, promotion de la santé et la santé scolaire, emploi-insertion, jeunesse et vie associative, les responsables du territoire d'action sociale du Conseil Général de l'Isère, la DDASS de l'Isère, la CAF de Grenoble, les Caisses Primaires d'Assurance Maladie, le Service public de l'emploi, la Mission Locale, l'AGECSA, le Planning Familial, la MRIE.



Développer le soutien à la parentalité : les Espaces familles

Multiplier les espaces familles, les positionner sur une mission d'accompagnement de la petite enfance à l'adolescence : valoriser le projet d'appui aux familles des centres sociaux.

Responsable : Direction du développement social et de la solidarité du CCAS

Echéance

Mars à juillet 2009 : Etat des lieux des actions, modélisation de l'espace parents

Septembre 2009 à juin 2010 : Etat des besoins des familles par secteur, perspective d'action

Septembre 2010, 2011, 2012 : programmation d'espace parents et ou d'équipements spécifiques (ludothèque) par secteur.

Objectifs : Recherche action collective animée par le Centre Ressources Enfance Familles Ecole de l'Isère



Projets : Création de nouveaux lieux parents – enfants/ludothèque, en lien avec les bibliothèques

Partenaires : CAF de Grenoble, La DDASS de l'Isère, La Direction Education Jeunesse de la Ville de Grenoble, les équipements, services et associations sollicités par les centres sociaux dans le déroulement de cette démarche, la Confédération Syndicale des Familles

Budget

2009/2010 : Recherche- action : 7000 euros

2009/2010 : Augmentation du temps de Conseillère d'Economie Sociale et Familiale

Financement : par redéploiement et cofinancement CAF

2013 à 2014 : création et aménagement d'une ludothèque

Fonctionnement : 1 temps plein d'Educatrice de Jeunes Enfants

Financement : par redéploiement et cofinancement Caisse d'Allocations Familiales, Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Réseau d'Ecoute et d'Appui aux Parents

Coût CCAS : 227 000 euros

Participation des usagers : sollicitée dans la démarche pour élaborer

Mode d'évaluation : Ils seront intégrés dans le cahier des charges de la recherche action : Adéquation besoin/offre par secteur, Programmation d'activités à destination des parents, Fréquentation par les familles en regard de la composition socio-démographique du secteur, Mobilisation des partenaires, Satisfaction des familles.

Une place du village, un espace pour les familles : actions à destination des jeunes et des adolescent(e)s

Développer des actions spécifiques à destination des jeunes et des adolescent(e)s.

Echéance

2009 à 2011

Evaluation du dispositif Grenoblois de planification (activités, besoins)

Evolution des moyens et développement de nouveaux projets par secteur

Responsable : Direction du développement social et de la solidarité du CCAS

Objectifs

- Favoriser l'accès aux droits des jeunes
- Renforcer les antennes du centre de planification inter-quartiers, développer les actions sur les relations entre sexes
- Evaluation et consolidation des Points Ecoute, secteurs 3/5/6
- Accompagnement et sécurisation des parcours de jeunes (cf fiche action aide sociale facultative sur l'expérimentation sociale)



Partenaires : Conseil général de l'Isère, DDASS, Direction éducation jeunesse de la ville de Grenoble, Mission information jeunesse ville de Grenoble, Mission locale de Grenoble, Service santé de la Ville de Grenoble, ODENORE.

Budget

2010/2011/2012 : Augmentation de 270 000 euros du fonctionnement du centre de planification inter-quartiers (évolution de 1,37 à 3, 75 ETP de conseillère conjugale, augmentation du temps médecin, prise en gestion directe par le Planning Familial aux coûts réels de fonctionnement))

Financement : Conseil Général de l'Isère

Mode d'évaluation : Bilan annuel de l'activité des antennes de centre de planification et comparaisons départementales

Participation des usagers : Dans le cadre des actions spécifiques

Une place du village, un espace pour les familles : coopération avec les équipements socio-culturels

Echéance

2009 : Intégration de l'Espace P. Agées Chorier Berriat dans la gestion du centre social

2010 : Idem sur le centre social Abbaye

2009-2010 : Finalisation de la démarche de projet d'équipement entre le centre social et l'association du CSC Chorier Berriat

2009 : Réalisation du rapprochement du centre social des Baladins et de la Maison des habitants

Renforcer les coopérations avec les équipements socio-culturels, de la petite enfance aux personnes âgées.

Responsable : DDSS CCAS/Direction éducation jeunesse Ville de Grenoble

Objectifs

- Rapprochement de projets sur les principaux axes de travail des centres sociaux à destination des familles (appui à la parentalité, actions parents-enfants autour des apprentissages, actions spécifiques sur la transmission des références et des valeurs éducatives, aménagement de temps spécifiques pour les familles/ sorties et séjours...).

- Evolution vers une gestion partagée de centres sociaux et d'équipements socio-culturels et élaboration d'un schéma directeur d'évolution en lien avec la ville et les associations gestionnaires, dans une perspective de convention.

Projets

- Adapter le mode de gestion du pôle enfance de Mistral (Direction Petite Enfance CCAS / Maison de l'Enfance Bachelard)

- Intégrer dans le projet d'action du centre social les coopérations avec les clubs, les associations et les espaces personnes âgées, ainsi qu'avec le service d'appui à la vie sociale et socio culturelle des personnes âgées

- Convention Ville avec les équipements socio culturels

Partenaires : Le service Education Jeunesse de la Ville de Grenoble, les équipements socio-culturels, la CAF de Grenoble, le Conseil général de l'Isère

Budget : Constant

Mode d'évaluation

- Formulation explicite des projets de rapprochement

- Mise en place d'un dispositif permanent d'évaluation avec les équipes, les directions et les associations

- Indicateurs de suivi des publics et de leur évolution

Participation des usagers

Dans le cadre des instances statutaires des associations et des bilans publics de l'activité de ces équipements



Une place du village, un pôle de développement social : création d'un « Fonds de participation des habitants » (1/2)

Mise en place d'un Fonds de Participation des Habitants par secteur dans les centres sociaux. Volonté que le centre social s'affirme comme un « espace de développement d'une citoyenneté active » où chacun se sent , individuellement et collectivement acteur du développement social local.

Soutenir les dynamiques collectives d'habitants, en priorité les plus éloignés de la parole publique, pour répondre aux besoins sociaux

Responsable : DDSS du CCAS / Direction de l'Action Territoriale Décentralisée de la Ville

Echéance

Première extension en 2010

Echelonnement des extensions jusqu'en 2014



Objectifs

- Extension progressive sur la base de l'évaluation du dispositif existant sur le secteur 5.
- Gestion du fonds par les centres sociaux du secteur, portage juridique externe (cf ADATE)
- Mise en place d'un comité de pilotage (élus/professionnels) pour définir les orientations du fonds et d'un comité d'attribution (professionnels / habitants) sur un périmètre à définir.
- Prise en compte des démarches d'accompagnement de groupes d'habitants par les centres sociaux dans le cadre de la charte pour la démocratie participative (engagements vis-à-vis des habitants accompagnés, positionnement des professionnels, liens avec les démarches de concertation publique, reconnaissance de l'expertise habitant ...).

Une place du village, un pôle de développement social : création d'un « Fonds de participation des habitants » (2/2)

Partenaires

- La Ville de Grenoble
- Les partenaires actuels du comité de pilotage (la DDASS, le Conseil Général de l'Isère)
- De nouveaux partenaires à associer : Conseil régional, Métro

Financement

Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Région, Etat, Métro

Pour l'appui au développement de projet habitants

2009 et 2011 Création de 2 Equivalent Temps Plein d'Agent de Développements Local sur les secteurs nord de la ville par redéploiement

Budget : 200 000 €

Mode d'évaluation

- Bilan annuel de l'activité du FPH présenté en comité d'attribution
- Evaluation qualitative fin 2010 avec les porteurs d'action.

Participation des habitants

Selon des modalités à préciser dans le comité d'attribution et le comité de pilotage
Bilan public de l'activité du FPH

Participation des usagers

- . Au sein du comité d'attribution
- . Dans le protocole même des démarches participatives

Une place du village, un pôle de développement social : répondre à de nouveaux besoins sociaux (1/2)

Privilégier 4 grandes thématiques d'action : la culture, la santé, la mobilité, et les Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs

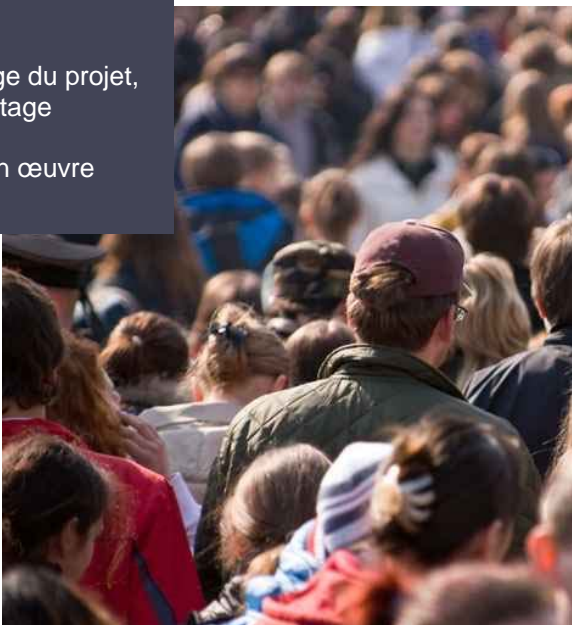
Positionner les centres sociaux essentiellement sur des logiques d'accès et de médiation ; s'inscrire pleinement dans les cadres de la politique municipale et ses principes d'organisation (coordination santé ville, équipe éducative ...) ; avoir recours aux acteurs référents (équipements culturels, AGECSA...) ; promouvoir les coopérations habitants – professionnels (santé communautaire...)

Consolider des réseaux d'échanges réciproques de savoirs

Echéance

2009 : montage du projet, faisabilité, portage

2010 : Mise en œuvre



Méthode

- Organisation en pilotage de thématique transversale à tous les centres sociaux
- Concrétiser ces objectifs dans un plan d'action sur la ville avec un centre social référent par secteur

Responsable

Direction développement social et solidarité

Financement : Programmation Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)
Fonds d'appui au développement de projets de la direction Développement Social et Solidarité CCAS : **50 000 euros sur 5 ans**

Budget des Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs :

Moyens constants
Financement : Région, Ville

Evaluation : Bilan d'activité et rapport d'étude

Une place du village, un pôle de développement social : répondre à de nouveaux besoins sociaux (2/2)

Partenaires

Service Jeunesse et Vie Associative et DATD, pôle développement des territoires de la Ville de Grenoble
Conseil Régional
Service promotion de la santé de la Ville de Grenoble
La Direction des affaires culturelles
L AGECSA, le Mouvement Français pour le Planning Familial
Les équipements culturels

Un projet phare : création d'un pôle mobilité-auto école sociale

Sur un principe d'accès permanent, il s'agit d'une proposition de modules étroitement articulés avec les dispositifs existants sur l'agglomération :

- . préparation au code de la route
- . apprentissage du français
- . conduite accompagnée
- . action contre le stress, apprentissages psychomoteurs
- . déplacement en ville et pratique du vélo
- . préparation au permis de conduire
- . accompagnement budgétaire

Objectifs de fonctionnement : 100 bénéficiaires par an

Budget : 100 000 euros sur 5 ans

Evaluation : validation du projet

ENJEUX

Les objectifs généraux qui ressortent :

- Amélioration des niveaux de prises en charge par rapport aux besoins et par une meilleure complémentarité des pratiques et des aides.
- Meilleure prise en compte de l'irrégularité des ressources et des ruptures dans les attributions.
- Recherche des instruments complémentaires et évaluation de leur pertinence.

Ces objectifs donnent lieu à plusieurs **objectifs opérationnels** :

- Reconnaître les fonds d'aides comme lieux pertinents d'observation et d'amélioration des politiques publiques
- Adapter les aides aux besoins des bénéficiaires potentiels
- Rééquilibrer la relation de dépendance des publics vis-à-vis des institutions et d'amélioration des politiques publiques
- Favoriser l'accès aux droits par l'accès à l'information
- Expérimenter sur un segment de public une démarche d'intervention concertée avec les partenaires
- Apporter une réponse aux effets de seuil-plafond excluant des aides, et aux besoins de financement liés à des « accidents de la vie »
- Aider les publics en précarité économique dans le financement de leur projet
- Reconstituer un droit d'accès aux services bancaires pour les publics qui en sont exclus.
- Apporter des réponses aux situations de surendettement
- Prise en compte des difficultés d'accès et de maintien dans le logement

6 ACTIONS

Accès aux droits et à l'information :

- Concevoir des modes de communication adaptés pour les usagers et les professionnels
- Adaptation, évolution, simplification des aides
 - . Modification du fonctionnement de la Commission permanente
 - . Mise en place d'une coordination des aides

Expérimenter sur un segment de public une démarche d'intervention concertée et novatrice

- Expérimentation d'une Allocation spécifique pour les jeunes majeurs
- Mise en place du Microcrédit social
- Mise en place d'une aide au logement pour les grenoblois du parc privé

Accès aux droits et à l'information : concevoir des modes de communication adaptés pour les usagers et les professionnels

Favoriser l'accès aux droits par l'accès à l'information pour le public en difficulté, selon des critères qui privilégient l'approche territoriale et les pratiques en réseau ainsi que l'amélioration des procédures de travail. Rendre l'information sur les aides accessibles et actualisées.

Engager des démarches qui permettent de travailler sur les représentations (bénéficiaires, professionnels...).

Repérer et/ou concevoir des modes de communication adaptés sur les prestations existantes à destination des usagers et des professionnels.

Concevoir des supports appropriés grâce à une coopération ciblée des acteurs sociaux et des bénéficiaires

Echéance

2012 : Lancement

2013 : Création d'un site internet

Méthode : Conception de différents types de support tel que :

- **Journal, Rubriques de brèves, d'informations flash** (évolution d'un dispositif, des critères / barèmes – changement d'adresse, des horaires de structures / service). Distribution sur Grenoble.

- Site internet. Informations sociales consultables à 2 niveaux :

. Synthèse des dispositifs avec accès par type de situation (femmes seules avec enfants, personne isolée...) permettant un balayage rapide des prestations existantes.

. Présentation plus fine avec indication des critères, des barèmes... pour les travailleurs sociaux

Partenaires : Création d'un comité de pilotage au niveau départemental regroupant les partenaires sociaux : Conseil général, CAF, CPAM, UDCCAS, CROUS et associant autant que de besoin des associations Secours Populaire, ATD Quart-Monde, Secours Catholique...

Appui expert de la MRIE et d' ODENORE. A mettre à l'étude une coopération avec Le Bon Plan.

Budget : 20 000 euros à charge du CCAS

Financement : PARADS (objectifs : accès à l'information des personnes en difficultés - critères : approche territoriale, amélioration des procédures de travail et pratiques en réseau). Conseil Général, CAF, CPAM

Mode d'évaluation

Fréquentation du site retour des professionnels forum d'échange avec les bénéficiaires
Diffusion, entretiens avec les bénéficiaires

Participation des usagers : Présence au sein du comité de pilotage de bénéficiaires



Accès aux droits et à l'information : adaptation, évolution, simplification des aides sociales. Modification du fonctionnement de la Commission Permanente

Répondre plus rapidement aux demandes d'aide sociale facultative en modifiant le fonctionnement de la Commission Permanente et étudier la diversification des accès à l'Aide Sociale Facultative

Echéance

2^{ème} trimestre 2009

Modification des règles d'instruction des demandes d'aide sociale pour réduire les délais de réponse en déclinant les modalités de réponse selon les situations rencontrées.

Définir de nouvelles procédures et de nouveaux accès pour des demandes telles que le financement du permis de conduire, les déplacements pour un emploi ou une formation...



Responsable : Direction Développement Social et Solidarité

Méthode

Evaluation du fonctionnement actuel de la commission permanente

Partenaires

CCAS – partenaires sociaux

Budget

500 000 euros sur 5 ans

Mode d'évaluation

Statistiques de l'activité du service

36

Accès aux droits et à l'information : adaptation, évolution, simplification des aides. Mise en place d'une coordination des aides

- Identifier les zones d'ombres des dispositifs actuels, en vue de leur évolution
- Construire un système permanent de veille sur les alternatives en amont des aides
- Développer les articulations entre les fonds
- Définir les subsidiarités adéquates

Echéance

2010

- Mettre en place une coordination des aides pour :
- une observation permanente et réactive sur les dysfonctionnements (Délais de traitement ,effets de seuil, population invisible, ruptures de droits, ressources durablement insuffisantes.
- améliorer les dispositifs et leur articulation (mutualisation et continuité des aides, détermination des montants)
- mettre à l'étude d'un fonds d'aide facultative généraliste
- participer à l'évaluation de la mise en œuvre du RSA à partir des dispositifs d'aide sociale facultative : à l'occasion de l'arrivée du RSA repositionner les contributions de chacun

Responsable : CCAS/Conseil Général de l'Isère

Méthode

- Réaliser un état des lieux des aides, et des trous dans le filet.
- Concevoir et proposer les adaptations nécessaires.
- Mesurer les impacts du RSA à partir des ASF.

Analyse des rapports d'activité des différents fonds d'aide, y compris associatif, la rencontre des membres des commissions d'attributions, le recours à des démarches associant les bénéficiaires.

Cette instance réalise le suivi des différentes expérimentations sociales qui seront engagées.

Vérifier la pertinence des liens à développer avec l'observatoire social grenoblois

Partenaires :

CCAS - Conseil Général et selon le périmètre UDCCAS
CAF, Associations caritatives, MRIE , Collectifs d'habitants

Budget : constant

Mode d'évaluation :

Rapport d'activité de cette instance
Publication et diffusion des productions à destination des associations, habitants, professionnels, institutions

Participation des usagers :

Relation formelle entre la coordination et les différents collectifs (cf habitant Teisseire)

Expérimenter sur un segment de public une démarche d'intervention concertée et novatrice : Expérimentation d'une Allocation spécifique pour jeunes majeurs

Sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté de 18-25 ans sur le triptyque logement-emploi-santé : sortir de l'éducatif pour viser l'insertion des jeunes, en évitant la rupture des 18 ou 21 ans.
Pallier aux ruptures de parcours qui mettent en cause l'hébergement.

Deux modalités spécifiques pour deux publics cibles :

- les jeunes en très grande difficulté
- les jeunes en parcours d'insertion

Méthode

Dans le cadre du fonds d'expérimentation sociale pour jeunes,
- Envisager la durée, intégrant les aides Fonds d'Aide aux Jeunes, Allocation Jeunes Majeurs à saturation, contrat d'autonomie, CIVIS (Contrat d'insertion dans la vie sociale)
- Recenser les aides existantes
- Mutualiser les moyens

**Échéance
2010**

Partenaires

Conseil Général de l'Isère, Centre Hauquelin, UMIJ, Mission Locale, Point Accueil Jeunes, GRETA, Protection Judiciaire de la Jeunesse, CODASE, Pôle Hébergement d'Urgence du CCAS, Ville de Grenoble-direction éducation jeunesse, ODENORE, PACTE

Budget

Etude/évaluation/suivi : 50 000 €
Financement : Conseil Général de l'Isère, Haut Commissariat aux Solidarités Actives

Mode d'évaluation

Selon les modalités requises par le Haut Commissariat aux Solidarités Actives par groupe expérimental

Participation des usagers : Selon le protocole d'expérimentation retenu.



Expérimenter sur un segment de public une démarche d'intervention concertée et novatrice : Mise en place du Microcrédit social

- Expérimenter le microcrédit en vue de son élargissement
- Construire un partenariat bancaire sur les restructurations du crédit

Échéance : 2010



Responsable : Directeur Développement Social et Solidarité CCAS

Méthode

Partenariat avec l'ANSA pour la définition du dispositif grenoblois et les conditions de sa réalisation

Convention avec le crédit Municipal de Lyon

Cadre de coopération à constituer avec le Conseil général de l'Isère

. Phase 1: mise en place du dispositif grenoblois, préparation et déploiement en prenant appui sur les centres sociaux

. Phase 2 : extension après évaluation des dispositifs en place à d'autres partenaires associatifs et bancaires

Modalités d'articulation du dispositif du micro-crédit personnel avec les dispositifs d'aide financière et de traitement des situations de surendettement.

Partenaires : Conseil général de l'Isère, Secours catholique, UDAF, FNARS

Budget

Etude/évaluation/suivi : 30 000 €

Garantie de prêts sur la base de 100 prêts

Financement : Haut Commissariat aux Solidarités Actives

Soit : 230 000 euros (30 000 € ingénierie + 200 000 € de provision)

Mode d'évaluation

Selon les modalités requises par le Haut Commissariat aux Solidarités Actives par groupe expérimental / nombre de prêts

Participation des usagers : Selon le protocole d'expérimentation retenu

Expérimenter sur un segment de public une démarche d'intervention concertée et novatrice : Mise en place d'une aide au logement pour les grenoblois du parc privé

Expérimentation sur une année. Publics concernés : Jeunes de moins de 25 ans avec un reste à vivre par unité de consommation inférieur à 100 euros deux années successives (170 jeunes) et Familles avec un reste à vivre inférieur à 300 euros deux années successives (300 ménages) domiciliés dans le parc privé.
Allocation : 100 à 150 euros par trimestre

Échéances

1^{ère} enquête : mars 2009

1^{er} versement : avril 2009

2^{ème} enquête et évaluation : octobre novembre 2009



Méthode :

- coopération avec la CAF pour la gestion du dispositif
- partenariat avec le Conseil général, (évaluation et neutralisation de cette aide dans le calcul des différentes aides)
- évaluation par le CREDOC selon les critères du Haut Commissariat aux Solidarités Actives

Budget : 2008/2009 : 255 000 euros
(financement HCSA et Ville de Grenoble)

Evaluation

Enquêtes auprès de deux populations répondant de critères comparables de précarité mais sur des périodes différentes.
Comparaison avec les données des autres fonds d'aide.

Participation des habitants par le protocole d'enquête

Partenaires : Ville de Grenoble, CAF, Conseil Général de l'Isère, Haut Commissariat aux Solidarités Actives

Lexique des abréviations

ACTIS	Acteur de l'Immobilier Social	DASPA	Direction d'Action Sociale Personnes Agées (CCAS)
ADATE	Association Dauphinoise pour l'Accueil des Travailleurs Etrangers	DASPE	Direction d'Action Sociale Petite Enfance (CCAS)
ADPA	Association d'Aide à Domicile Personnes Agées	DIROBS	Direction de l'Observation Sociale (CCAS)
AGECSA	Association de Gestion des Centres de Santé	EHPA	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées
ANSA	Association Nationale des Sociétés par Actions	EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie	ETP	Equivalent Temps Plein
ASF	Aide Sociale Facultative	FAJ	Fond d'Aide aux Jeunes
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	FNAIM	Fédération Nationale de l'Immobilier
CCPA	Conseil Consultatif Personnes Agées	FNARS	Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réadaptation Sociale
CCS	Comités Consultatifs de Secteur	GRETA	Groupement d'Etablissements pour la Formation Continue
CGI	Conseil Général de l'Isère	LFPA	Logement Foyer Personnes Agées
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	METRO	Grenoble Alpes Métropole
CHS	Centre Hospitalier Spécialisé	MRIE	Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion
CHU	Centre Hospitalier Universitaire	PACT	Propagande et Action Contre les Taudis
CLARG	Comité de Liaison des Associations de Retraités Grenoblois	PACTE	Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires
CLIC	Comité Local d'Information et de Coordination	PAJ	Point Accueil Jeunes
CLSH	Centre de Loisirs Sans Hébergement	PARADS	Pôles d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux
CLUQ	Comité de Liaison des Unions de Quartiers	PASS	Permanences d'accès aux soins
CODASE	Comité Dauphinois d'Action Socio- Educative	PHU	Plan Hébergement d'Urgence (CCAS)
CPA	Centre de Prévention des Alpes	PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
CPDG	Centre Pluridisciplinaire de Gériatrie	PLH	Programme Local de l'Habitat
CRAM	Caisse Régionale d'Assurance Maladie	RAM	Relais Assistantes maternelles
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires	RSA	Revenu de Solidarité Active
CSI	Centre de Soins Infirmiers	SALTO	Service d'Accompagnement Social Logement Transitoire
CVS	Conseils de Vie Sociale	SSAVS	Service de Soutien à la Vie Socioculturelle
DAS	Directeur d'Action Sociale (CCAS)	SSIAD	Service de Soins Infirmiers à Domicile
DALO	Droit Au Logement Opposable	SSPA	Service Social Personnes Agées
DDSS	Direction Développement Social et Solidarité (CCAS)	UMIJ	Union Mutualiste pour l'Habitat et l'Insertion des Jeunes
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	UNCCAS	Union Nationale des CCAS
		ZAC	Zone d'Aménagement Concerté

**CCAS de la Ville de Grenoble
28 galerie de l'Arlequin
38029 GRENOBLE cedex 2**

04.76.69.45.00

